

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 22 MAI 2018

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le mardi 22 mai 2018

Dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

Mme Alexandra CORDEBARD
M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Laurent SCHOUTETEN
M. Paul SIMONDON
M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELES
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
M. Didier LE RESTE
Mme Véronique AMMAR
M. Emmanuel RYZ

Le quorum est atteint.

Excusés :

Mme Anne SOUYRIS donne son pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD
Mme Olga TROSTIANSKY

Hommage à Monsieur Frédéric BOUSCARLE

Mme CORDEBARD partage avec le Conseil d'arrondissement ce moment d'hommage en mémoire de M. Frédéric BOUSCARLE, leur collègue décédé le 10 mai.

Selon Mme CORDEBARD, tous ceux l'ayant côtoyé pourront dire que M. BOUSCARLE était un homme courageux, engagé et talentueux. C'était un créateur aussi rigoureux dans ses combats qu'abstrait dans sa peinture. Toujours énergique, généreux, fidèle à ses convictions et, en dépit de son handicap, attentif aux difficultés et aux douleurs des uns et des autres.

En 2007, lors de la campagne présidentielle, il a œuvré pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux meetings du candidat qu'il soutenait. Ce n'était pas une action anodine car elle visait à accorder un espace réservé aux personnes en fauteuil et permettre aux personnes malentendantes de bénéficier d'interprètes en langage des signes. Ce soir, le Conseil a également voulu donner cette possibilité au public, et aux uns et aux autres de se rappeler de lui.

M. BOUSCARLE a travaillé à l'intégration des personnes handicapées dans la vie politique, une belle œuvre pour la dignité et la reconnaissance. Son combat restera dans les mémoires au sein du Conseil.

En tant que militante, et plus récemment en tant que Maire, Mme CORDEBARD fut son adversaire, mais, au-delà de leurs désaccords, elle regrette aujourd'hui de ne pas avoir suffisamment eu l'occasion de lui faire part de son respect pour la rigueur et l'honnêteté avec laquelle il menait ses combats, pour l'honnêteté de ses engagements, son attachement à l'arrondissement, son sourire souvent partagé, pour les mots qu'elle a échangés avec lui à de multiples reprises, pour son humour mordant. Il n'avait que trente-huit ans, un âge si tendre.

À tous les élus et habitants du 10^e arrondissement, Mme CORDEBARD voudrait confier la profonde émotion qui l'a saisie lorsqu'elle a appris sa disparition. Au nom du Conseil d'arrondissement et en son nom propre, elle voudrait transmettre toutes ses condoléances à son compagnon, sa famille et ses proches.

Mme PAWLIK rappelle que, le jeudi 10 mai, des dizaines de témoignages et de messages d'amitié ont suivi la nouvelle de la disparition de M. BOUSCARLE, élu du 10^e arrondissement au sein de son groupe.

À trente-huit ans, il avait dédié une grande partie de sa vie aux autres et à une action de chaque instant en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap. Au sein de l'UMP, il a créé Handi Pop, un mouvement ayant participé à une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société en apportant de nouvelles idées et en amenant chacun à porter un autre regard sur le handicap. Il a bousculé le parti et amené l'UMP à rattraper son retard en la matière.

Durant la campagne présidentielle de 2007, il avait tout mis en œuvre pour que les meetings soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Par son action, un espace avait été réservé, lors de chaque événement, pour les personnes à mobilité réduite, et des interprètes

en langage des signes y étaient associés. Cette innovation semble être devenue une norme aujourd'hui.

M. BOUSCARLE souhaitait redynamiser la politique du handicap dans la capitale et y a œuvré durant les municipales de 2014. Il a mené cet engagement sans relâche dans l'arrondissement et au sein de ce Conseil. Il rappelait à toutes et à tous la nécessité d'être vigilant, mais aussi innovant et créatif dans les actions menées pour que chacun puisse trouver sa place.

Sur son temps libre, il peignait des œuvres colorées, inspirées, à son image, où il était possible de retrouver son sourire. En sa mémoire, son combat doit aujourd'hui se poursuivre pour l'insertion des personnes en situation de handicap dans chacun des pans de la société.

Le groupe Les Républicains Indépendants s'associe à l'ensemble des élus du Conseil pour exprimer ses plus sincères condoléances à ses parents et son compagnon.

Mme VASA s'associe à l'émotion des proches et de la famille de M. BOUSCARLE. Chargée elle-même des questions sur le handicap, elle a travaillé avec lui pour lancer le Conseil local du handicap et partager un combat universel traversant les frontières ainsi que les groupes.

En son nom personnel et au nom de son groupe politique, elle s'associe à l'émotion du Conseil et exprime ses plus sincères condoléances.

Mme CORDEBARD Ces circonstances particulières et tristes amènent le Conseil à accueillir Mme Véronique AMMAR en tant que nouvelle conseillère.

Au nom de tous, Mme CORDEBARD la remercie d'avoir accepté de siéger dès ce jour-ci et dans ces circonstances à leurs côtés. Elle lui souhaite la bienvenue et l'assure que le Conseil fera en sorte qu'elle se sente bien accompagnée dans le démarrage de ses nouvelles fonctions.

Mme CORDEBARD propose à toutes es personnes présentes dans la salle du Conseil d'observer une minute de silence en mémoire de Frédéric Bouscarle.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA 101891	5
Projet de délibération : MA 101892	5
Projet de délibération : MA 101893	5
Projet de délibération : 2018 DDCT 81	7
Projet de délibération : 2018 DPE 26.....	7
Projet de délibération : 2018 DAC 33.....	8
Projet de délibération : 2018 DAC 318.....	9
Projet de délibération : 2018 DASCO 37	9
Projet de délibération : 2018 DASCO 58	10
Projet de délibération : 2018 DJS 160	10
Projet de délibération : 2018 DAE 70.....	11
Projet de délibération : 2018 DDCT 41	11
Projet de délibération : 2018 DDCT 42	12
Projet de délibération : 2018 DDCT 93	13
Projet de délibération : 2018 DDCT 110	14
Projet de délibération : 2018 DFPE 54	15
Vœux.....	17

La séance est ouverte à 18 h 40.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 101891

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 16 avril 2018.

Projet de délibération : MA 101892

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

M. SCHOUTETEN précise que le compte rendu laisse à penser que son intervention citée en p. 13 avait pour objet d'indiquer que « les éléments dont il disposait ne permettaient pas l'analyse ».

L'objet de son intervention était d'indiquer que « les éléments n'avaient pas été intégralement communiqués » et non pas que « les éléments dont il disposait ne lui permettaient pas d'analyser ».

Le compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 avril est adopté à l'unanimité.

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2018.

Projet de délibération : MA 101893

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que l'adoption du BS fait suite à l'adoption du compte administratif vu lors du dernier Conseil d'arrondissement. Il permet de constater les reports de l'année N-1, de flécher les abondements sur les différentes dotations de l'arrondissement que sont les dotations de gestion locale (DGL), d'animation locale (DAL) et d'investissement.

Sur la DGL, 182.000€ pouvaient faire l'objet d'un report auquel il a fallu retrancher un trop perçu de 96.000€ ainsi qu'un transfert de 18.000€ à la DEVE pour un total de 68.000€.

Pour la dotation d'animation locale, les reports de crédits tels que constatés au compte administratif 2017 s'élèvent à 147.000€ dont 106.000€ de crédits non engagés qui pourront abonder les actions d'animations locales et les budgets des Conseils de quartiers en 2018.

Les crédits ouverts pour l'année 2018, en entier, sont portés à 793.600€, soit 368.000€ pour les travaux urgents d'entretien, 376.000€ pour l'animation locale et culturelle, ainsi que 48.000€ pour les Conseils de quartiers.

Sur la dotation d'investissement, les reports de crédits s'élèvent à 201.000€ dont 120.000€ imputables aux Conseils de quartier. Un redéploiement d'environ 52.000€ a été effectué sur la dotation d'investissement de la Mairie pour répondre aux besoins de travaux programmés cette année, comme l'aménagement du quatrième étage. La dotation d'investissement, après inscription des reports et avec l'abondement cité, est donc portée à hauteur de 389.000€.

M. SCHOUTETEN souligne que trois points'interpellent particulièrement.

Le poste « locations » revu à la hausse de 22.500€ sur les postes 6132 et 61358 correspondant aux locations immobilières et mobilières. Il demande de quelles locations il s'agit.

Le montant des fournitures s'élève à 78.200€ en plus du budget initialement voté sur les postes 60632, 6068 et 6064 correspondant aux fournitures administratives, aux petits équipements et aux autres matières. M. SCHOUTETEN demande en quoi consiste l'augmentation de 52% sur le poste « autres matières et fournitures ».

Le budget supplémentaire propose une augmentation de 65.460€ en plus du budget voté alors que l'hiver fut relativement doux. Dans ce budget, la trajectoire concernant les fluides n'est vertueuse ni pour les finances publiques, ni pour l'environnement, et cela peut être regrettable. Un transfert entre les postes d'électricité a certes été réduit avec ce budget supplémentaire, mais, en contrepartie, les autres fluides sont augmentés significativement avec un delta, pour l'ensemble des fluides, de 65.460€ comme indiqué précédemment. Cet arbitrage budgétaire favorisant les énergies plus chères et moins écologiques mérite donc des éclaircissements.

Pour les fluides, **Mme CORDEBARD** explique que la Mairie possède des équipements supplémentaires.

Au sujet de l'électricité, un marché au niveau de la Ville a permis d'augmenter considérablement la part d'énergie verte dont ils disposeront désormais.

L'ensemble des fluides et les variations ont lieu, par exemple, les jours d'ouverture des piscines. Il ne s'agit pas, dans les mêmes équipements et dans le même temps, de dépenser davantage en énergie. Bien au contraire, beaucoup de bâtiments sont désormais moins énergivores et la Ville réussit, dans les bâtiments publics, à avoir une trajectoire améliorant les consommations.

À noter cependant qu'une augmentation récente et très nette du prix de l'énergie complique fortement la vie des élus et des particuliers. Le prix du baril atteignant presque 100\$ fait évoluer les conditions de fournitures et entraîne un renchérissement du prix des fluides.

Sur les fournitures, une partie de cette somme était destinée au renouvellement et à l'achat de matériel pour équiper des bureaux pour les nouvelles arrivées. Sur l'ensemble de ces questions, des détails seront fournis pour prouver la transparence de ces opérations.

La question de la location a déjà été posée à M. FÉRAUD. C'est une ligne incluant les salaires des employés et l'ensemble des véhicules de location dont la Mairie a besoin dans son exercice. Cela est transparent et l'ensemble des informations peut être fourni.

Mme PAWLIK rappelle avoir posé la question sur les locations de véhicules l'an dernier. Depuis, elle a relancé à plusieurs reprises les services pour obtenir un tableau présentant la ventilation de ces charges.

Le seul exemple concret porté à sa connaissance est celui d'une location de nacelle nécessaire tous les ans pour installer les décorations de Noël. Cependant, elle souhaiterait obtenir ce tableau qu'elle a demandé l'an dernier et qu'elle réclame de nouveau puisqu'elle ne l'a pas encore reçu.

La délibération est adoptée à la majorité (trois votes contre des élus républicains).

Objet : Subvention (80.000€) pour le fonctionnement des quatre accorderies parisiennes situées dans les 14^e, 18^e et 19^e arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10^e, 11^e, 20^e).

Projet de délibération : 2018 DDCT 81

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA indique que cette subvention est votée chaque année pour soutenir le fonctionnement des accorderies parisiennes dont celle installée sur le 20^e arrondissement, l'accorderie du Grand Belleville, qui couvre les besoins des habitants des 10^e et 11^e arrondissements.

Pour rappel, l'accorderie est un lieu où les membres peuvent échanger des services en unités de temps.

Le Conseil la soutient habituellement à hauteur de 25.000€. Cette année, la subvention accordée par la DDCT s'élève à 20.000€. Un autre financement de la Ville de Paris ainsi que celui de la CAF, pour l'agrément en tant qu'espace de vie sociale, permet de compenser cette baisse et continuer de soutenir l'activité de cette accorderie dont bénéficient plusieurs centaines d'habitants du 10^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (161.660€) et conventions avec neuf associations gestionnaires de recycleries

Projet de délibération : 2018 DPE 26

Rapporteuse : Léa VASA

Mme VASA explique qu'il s'agit de soutenir la phase opérationnelle de la stratégie « Zéro Déchet » de la Ville par le soutien de l'activité de plusieurs recycleries, dont une installée dans le 10^e arrondissement depuis peu, la Textilerie, spécialisée dans le textile, dans la réparation et la revente à prix solidaire d'objets de seconde main. Elle propose également des tissus et des créations à partir de matériaux issus de l'agriculture biologique ou du recyclage.

Il est proposé de soutenir à hauteur de 6.000€ cette subvention DPE la Ressourcerie, qui s'ajoutent aux 20.000€ d'une autre Direction de la Ville pour un total de 26.000€.

Mme CORDEBARD ajoute que ce nouveau lieu du 10^e a trouvé son public et mène une action très intéressante, y compris dans le quartier, par son travail autour du textile.

Mme PAWLIK rappelle que ce lieu a rassemblé les membres du Conseil au moment de son inauguration.

Elle eut elle-même le plaisir de porter la subvention accordée par la Région d'un montant de 40.000€ en investissement pour la Textilerie.

Ce concept est à la hauteur des attentes de par son originalité, son innovation et son ancrage dans le quartier, et les élus ont pu le remarquer, notamment avec les cours qui y sont proposés.

Ce lieu sera très utile à l'arrondissement, et s'y rendre sera un grand plaisir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (100.000€) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord (10^e).

Projet de délibération : 2018 DAC 33

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe qu'il s'agit, dans le cadre de la politique municipale d'aide aux lieux de diffusion, de soutenir le Centre International de Création Théâtrale gérant le Théâtre des Bouffes du Nord, situé au 37 boulevard de la Chapelle, qui présente de nombreuses pièces de théâtre, de théâtre musical ainsi que des concerts de musiques actuelles, classiques et Jazz.

Ce Théâtre poursuit son engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle et travaille, cette année, sur un important projet intitulé *Basta Così* autour de la découverte de l'opéra. Il s'agit de la réécriture et de la préparation d'une nouvelle version de *Così Fan Tutti* de Mozart à laquelle participent quatre classes de primaire de l'école Aqueduc et une classe du lycée Colbert. La représentation aura lieu le 29 mai dans l'enceinte des Bouffes du Nord.

La constance de l'engagement de l'exécutif parisien pour ce théâtre est à noter car la subvention de fonctionnement est maintenue au même niveau depuis le début de la mandature.

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement au Centre International de Création Théâtral d'un montant de 100.000€ au titre de l'année 2018, soit un complément de 50.000€ après déduction de l'acompte déjà versé lors du Conseil de Paris de décembre 2017.

M. RYZ est ravi de subventionner cette association et ce théâtre de renommée internationale dirigé pendant près de quatre décennies par Peter BROOK.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (7.000€) à l'association CRL 10 (10^e).

Projet de délibération : 2018 DAC 318

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Mme ALGRAIN explique que, dans le cadre de l'aide aux actions de valorisation de la pratique artistique amateur, il est proposé d'apporter un soutien à l'association CRL 10 qui est titulaire d'une délégation de service public pour la gestion des quatre centres d'animation du 10^e arrondissement (Jean Verdier, Château-Landon, la Grange-aux-Belles et l'espace Jemmapes).

Parmi ses activités, le CRL 10 organise les rencontres chorales de Paris avec deux festivals connus et référencés, 10 de Chœur et les Voix sur Berges, qui participent à la promotion du chant collectif amateur.

En 2018, le CRL 10 a organisé la onzième édition du festival 10 de Chœurs du 4 au 8 avril avec douze chorales sélectionnées, parmi quatre-vingt candidatures, pour leurs qualités musicales et techniques, ainsi que pour l'originalité de leur répertoire ou de leur présentation scénique. L'ouverture du festival a eu lieu dans la salle des fêtes de la Mairie et, au total, neuf cent vingt personnes ont pu entendre ces chorales gratuitement.

La vingt-troisième édition du festival les Voix sur Berges se tiendra le 24 juin prochain le long du Canal Saint-Martin avec cent cinquante chorales, soit plus de quatre mille choristes.

Afin de permettre au CRL de poursuivre sa promotion des pratiques chorales amateurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 7.000€ au titre de l'année 2018. Il s'agit d'un montant similaire à celui de l'an dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Caisse des écoles (10^e) – Subvention (104.590€) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Projet de délibération : 2018 DASCO 37

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit d'une subvention de la Ville de Paris à la Caisse des écoles du 10^e qui, durant les vacances scolaires, propose des séjours à destination des enfants parisiens.

Afin de soutenir cette démarche, la Direction des affaires scolaires subventionne en partie ces séjours complémentaires du dispositif des Vacances Arc-en-Ciel.

La Caisse des écoles propose chaque année un choix varié, tant dans les destinations que dans les activités proposées aux enfants et aux familles. Ces séjours s'adaptent selon les âges et concernent la France comme l'étranger.

La Commission des séjours s'est réunie le 9 mars 2018. Cent soixante-six enfants du 10^e et cinq enfants extérieurs à l'arrondissement ont été tirés au sort, ce qui est une nouveauté cette année pour faire profiter de l'offre proposée. Vingt-et-un enfants sont également en liste d'attente pour pallier d'éventuelles défaillances.

Le financement est calculé de manière différenciée suivant des critères qui permettent à la fois de garantir une homogénéité des séjours proposés par la Ville de Paris, mais aussi de promouvoir une offre sociale importante.

Ces critères sont détaillés dans le dossier transmis pour ce Conseil.

Il est proposé de subventionner la Caisse des Écoles à hauteur de 104.590€.

M. SCHOUTETEN souligne que la volte-face de la Mairie de Paris dans le cadre des séjours de vacances est une très bonne chose.

Durant un moment, la crainte était qu'elle se désengage de cette politique, mais les quatorze mille signataires qui contestaient la suppression des séjours Arc-en-Ciel permettent aujourd'hui de soutenir cette subvention pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Caisse des écoles (10^e) – Solde de la subvention 2017 (177.834€).

Projet de délibération : 2018 DASCO 58

Rapporteur : Éric ALGRAIN

Avant de passer à la délibération, **M. ALGRAIN** souhaite indiquer aux membres du Conseil que la Commission d'attribution Paris jeunes vacances s'est réunie récemment. Une vingtaine de dossiers solides ont été analysés et se sont vu attribuer une aide au séjour.

La délibération concerne la Caisse des Écoles et le solde d'une subvention de 177.834€ pour la restauration scolaire, péri- et extrascolaire.

Au titre de l'année 2017, la Caisse des Écoles du 10^e arrondissement a bénéficié d'acomptes correspondant à une subvention globale de 3.745.184€.

À l'issue de l'année 2017, compte tenu du nombre de repas servis et de la répartition tarifaire transmise par la Caisse des Écoles du 10^e arrondissement, le montant global du subventionnement définitif au titre de la restauration scolaire a été ajusté à 3.948.207€, dont 3.409.919€ au titre de la part municipale et 538.288€ au titre de la part départementale.

Ainsi, la Caisse des écoles du 10^e arrondissement doit se voir attribuer par la collectivité parisienne un solde total de 203.023€ au titre de 2017.

Pour procéder à l'ajustement au titre de la part municipale, c'est-à-dire les 177.834€ pour lesquels l'approbation du Conseil est sollicitée, et au solde de la subvention de restauration, il est proposé d'ajouter son montant au dernier versement de la subvention municipale pour 2018 qui interviendra au cours du second semestre de cette année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4.000€) à l'association Colombbus (10^e).

Projet de délibération : 2018 DJS 160

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que l'association Colombbus, située au 10 rue du Terrage, a pour objet de favoriser l'éducation, l'information, l'insertion professionnelle des populations défavorisées grâce à l'informatique ainsi qu'internet, et de promouvoir des projets d'aide au développement.

En 2018, l'association reconduit ses actions autour du dispositif « Passage Numérique ». L'espace dédié, situé au 3 passage du Buisson Saint-Louis, est équipé de dix ordinateurs et devrait, à terme, être animé par les habitants eux-mêmes.

Elle propose également un atelier de création de jeux vidéos à travers un parcours de remobilisation par le numérique s'adressant à une dizaine de jeunes de seize à vingt-cinq ans en rupture sociale, ou encore des ateliers micro-trottoir consacrés à l'initiation, la captation vidéo et au montage via un parcours d'initiation au journalisme.

Colombbus travaille avec d'autres associations de quartier comme l'AJAM, ARC 75, Aires 10 et des institutions locales dont la Mairie du 10^e.

À titre d'information, les actions de ces associations s'inscrivent pleinement dans les priorités du contrat Jeunesse d'Arrondissement 2015 – 2018.

M. ALGRAIN précise avoir passé la matinée avec ces associations en Mairie pour préparer le futur Plan Jeunesse d'Arrondissement 2019 – 2021 actuellement en phase de renouvellement.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 4.000€ en faveur de l'association Colombbus au titre de la jeunesse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (755.000€), conventions et avenant avec seize organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Projet de délibération : 2018 DAE 70

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY précise qu'il s'agit d'illustrer, par cette action, la répartition des compétences des collectivités issues de la loi NOTRe. La municipalité de Paris s'investit fortement dans l'insertion par l'emploi et le développement économique avec pour ambition de faire de la Ville la capitale des nouvelles économies solidaires et circulaires.

Cette délibération concerne des subventions accordées à seize organismes d'accompagnement.

La coopérative Coopetic, localisée dans le 10^e est aujourd'hui située dans le 2^e arrondissement, mais les deux coopératives Clara et Clara Bis, originaires du 18^e, viennent de s'installer dans l'arrondissement, boulevard de Magenta. Ceci est une très bonne nouvelle pour le 10^e car, dans l'insertion des personnes d'une manière générale, les artistes sont parfois un peu oubliés.

La coopérative Clara, créée en 2007, consacre son activité à l'accompagnement d'artistes et de projets artistiques. Elle agit notamment envers ces créateurs et créatrices d'entreprises afin qu'ils puissent bénéficier de tous les outils nécessaires à la conduite de leur projet.

Dans ce secteur de la société, un grand nombre de demandeurs d'emplois sont en difficulté, particulièrement les bénéficiaires du RSA souhaitant, en parallèle à leur activité artistique, s'investir dans un projet professionnel.

En 2012, la coopérative Clara s'est dédoublée avec une autre, Clara Bis, qui accompagne plus spécifiquement les porteurs de projets du secteur audiovisuel.

Toutes les deux ont connu un véritable succès en 2017, au bout de cinq et dix ans d'activité. Elles ont accompagné, chacune, dix-neuf Parisiennes et Parisiens, dont deux bénéficiaires du RSA pour les artistes et six allocataires du RSA pour les entrepreneurs de l'audiovisuel. Elles se sont traduites par des signatures de contrats à durée indéterminée.

Elles se proposent en 2018 d'accompagner chacune dix-sept nouveaux entrepreneurs dont trois bénéficiaires du RSA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (91.000€) à quatre associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

Projet de délibération : 2018 DDCT 41

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique que cette délibération prévoit le financement de plusieurs associations pour des actions réalisées en direction des personnes âgées immigrées afin de contribuer à leur intégration et de créer des liens de socialisation pour rompre leur isolement.

Une structure concerne le 10^e arrondissement, le café social Espace Farabi, qui mène un travail en direction des migrants âgés d'origine maghrébine en proposant un lieu d'accueil et de socialisation pour des personnes parfois isolées, des animations et des temps de convivialité. Il propose aussi un accompagnement des usagers à l'accès au droit qui se traduit par des temps collectifs avec des conférences sur des questions de santé et des accompagnements individualisés.

Comme de nombreuses associations et structures du 10^e arrondissement, cet espace a vu ses moyens réduits avec la fin des emplois tremplins portés par la Région, la réduction du nombre

des emplois aidés et du taux de prise en charge par l'État. La Ville de Paris, pour sa part, maintient son soutien afin de permettre à l'association de continuer son accompagnement des migrants âgés.

Une reconduction de la subvention de 15.000€ est proposée afin de soutenir les différentes actions citées dans la délibération.

Mme FASSO ajoute que cette association Farabi est intéressante. Gérée par des travailleurs tunisiens, elle s'adresse également à tous les travailleurs maghrébins.

De plus, elle a une bonne approche de la non-discrimination par rapport aux femmes, c'est-à-dire qu'elle organise vraiment de grandes campagnes sur ce sujet pour accélérer la prise de conscience des vieux Maghrébins.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (222.661€) à vingt-huit associations au titre l'intégration et des résidents non communautaires

Projet de délibération : 2018 DDCT 42

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE indique que la barrière de la langue est l'un des freins principaux à l'intégration. Il est donc essentiel de soutenir l'accès de toutes les Parisiennes et Parisiens à l'apprentissage du français.

Cette délibération propose de soutenir la réalisation de projets allant dans ce sens et portés par vingt-huit associations.

Les associations du 10^e concernées par cette délibération sont :

- L'association Espace Universel avec un soutien proposé de 2.000€ pour des ateliers sociolinguistiques hebdomadaires ;
- L'association l'Aire à mots avec un soutien de 1.000€ pour la réalisation d'ateliers d'écriture inventive et la réalisation d'un journal ;
- L'association Afrique Conseil avec un soutien proposé de 2.000€ pour son action de cours de français en direction des travailleurs de la rue et des salons de coiffures du quartier Château d'Eau ;
- L'association Français Langue d'Accueil sera également financée au titre de l'intégration et des résidents non communautaires à hauteur de 4.000€, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectif regroupant différents financements attribués à cette structure et dans le cadre d'une tentative de simplification et d'amélioration de la lisibilité des subventions attribuées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (51.500€) à dix-huit associations et avenants à conventions au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser l'accès aux droits.

Projet de délibération : 2018 DDCT 93

Rapporteur : Didier LE RESTE

M. LE RESTE précise que cette délibération vise à soutenir les projets engagés par dix-neuf associations en matière d'accès au droit, notamment en matière de logement, d'emploi, de santé et de culture.

Il s'agit de soutenir la réalisation de permanences ainsi qu'un accompagnement juridique et administratif.

Plusieurs actions sont réalisées dans le 10^e arrondissement :

- L'Association des Tunisiens de France (ATF) met en place des actions de médiation juridique et sociale pour l'accès à l'exercice des droits à la citoyenneté qui se décline en un accueil téléphonique et physique ainsi que la réalisation de permanences, notamment à la Maison de la Justice et du Droit située rue du Buisson Saint-Louis. Pour cela, un soutien de 4.000€ est proposé ;
- L'association Droits d'Urgence porte la MJD du 10^e et propose des permanences juridiques gratuites en direction des étrangers au sein de l'hôpital Lariboisière, par exemple. Pour la réalisation de ces diverses permanences, une subvention de 5.000€ est proposée ;
- L'association Espace Universel est concernée par l'accueil, en journée, des habitants du quartier des Portes ayant besoin d'un accompagnement pour la réalisation de dossiers administratifs et l'écriture de courriers. Pour cette action, une subvention de 1.000€ est proposée ;
- L'association Paradoxes réalise une action intitulée « Bout de Chemin », en prolongement de son action « Chemin de Vie », qui prévoit des ateliers collectifs d'écriture et de conversation pour les adolescents inscrits dans le territoire du Grand Belleville. Pour cette action, une subvention de 2.000€ est proposée ;
- L'association Maison de Santé des Deux Portes prévoit des permanences un après-midi par semaine en direction des patients d'origine asiatique, avec une médiation sociale en chinois visant à favoriser l'accès au droit ainsi qu'aux soins des patients, et une orientation en cas de besoin vers des spécialistes ou les hôpitaux. Pour soutenir cette nouvelle action qui semble digne d'intérêt, une subvention de 1.500€ est proposée.

Afin de permettre la réalisation de ces projets et de l'ensemble des actions citées, il est proposé d'adopter cette délibération.

M. RAIFAUD salue l'action de l'ensemble des associations citées dans les trois délibérations venant d'être rapportées par M. LE RESTE, et particulièrement la présence dans cette liste de la Maison de Santé des Deux Portes inaugurée par Mme SOUYRIS au mois d'avril qui n'a pas tardé à s'inscrire dans la vie et la solidarité de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD partage l'enthousiasme de M. RAIFAUD pour l'arrivée de cette Maison de Santé dans le 10^e qu'elle a également eu le plaisir d'inaugurer et qui sera très utile pour les habitants du 10^e.

Mme PAWLIK s'enthousiasme également pour la Maison de Santé des Deux Portes. En effet, elle était présente à l'inauguration puisque la Région l'a financée à hauteur de 130.000€. Cet équipement a une belle vocation et est composé d'une équipe dynamique relativement jeune. Elle ne doute pas non plus que cette Maison sera utile au quartier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil.

Projet de délibération : 2018 DDCT 110

Rapporteur : Emmanuel RYZ

M. RYZ précise que la délibération prévoit d'accorder l'autorisation à Mme HIDALGO de signer une convention avec l'Union Européenne permettant de financer l'association ALDA qui œuvre pour la démocratie locale au niveau européen.

Cette association coordonne le projet APProach qui se traduit par « mettre en contact, rapprocher », et s'inscrit dans les orientations politiques générales de la Ville de Paris.

Plusieurs villes en Europe y participent, aussi bien en Belgique, en Italie, au Portugal, en Grèce ainsi qu'au Danemark, et bénéficient aussi de subventions.

Au total, le projet a un coût de 911.973€, financé par l'Union Européenne à 80%. À Paris, la subvention accordée s'élève à 69.576€.

Le constat montre que les citoyens européens mobiles travaillent et étudient, mais prennent peu part aux actions civiques. Ils ont de multiples complications bureaucratiques et des difficultés de communication avec les agents administratifs qui ne leur permettent pas de connaître l'intégralité de leurs droits.

Le projet étalé sur deux ans vise à renforcer l'inclusion de ces citoyens mobiles installés dans un pays de l'Union Européenne autre que le leur. L'objectif est l'analyse de leurs besoins, l'identification de leurs bonnes pratiques déjà mises en place et le développement des outils innovants pour renforcer leur intégration.

Les activités programmées se feront en trois phases :

- Une première de six mois permettant une analyse ;
- Une deuxième d'un an pour le développement d'une stratégie digitale avec la création d'une application mobile et d'une plateforme en ligne ;
- Une troisième de six mois pour des cours d'anglais, si nécessaire, à destination du personnel administratif en charge de l'accueil ainsi que des explications sur l'utilisation de l'application et de la plateforme.

Mme PAWLIK souligne que ce projet européen a pour objectif de faciliter l'installation des citoyens communautaires dans un autre État de l'Union en facilitant les démarches

administratives telles que l'inscription dans les écoles ou sur les listes électorales souvent pénibles et compliquées lorsque le système administratif du pays est moins connu.

Lorsqu'un citoyen ressortissant d'un autre pays de l'Union arrive à Paris, l'échelon de proximité, le premier contact étant celui de l'arrondissement, Mme PAWLIK voudrait savoir comment ce dernier sera associé et intégré à ce projet puisqu'il aura un rôle important à jouer.

M. BRIBARD se dit heureux d'entendre Mme PAWLIK parler de proximité et d'action de proximité car cela sera le sujet de son intervention en tant que référent Europe du 10^e arrondissement.

Les actions de sensibilisation et de promotion de l'Union Européenne, de ses valeurs et de ses actions sont généralement promues autour du 9 mai, anniversaire de la déclaration de M. Robert SCHUMAN, déclencheur du projet européen tel qu'il est connu.

À Paris, de nombreuses actions ont lieu dans l'ensemble des arrondissements, comme sur le parvis de l'Hôtel de Ville autour de moments festifs, de rencontres associatives, de représentations très variées des pays européens et de leur culture, ainsi que différents types d'activités.

La Ville s'engage à favoriser des associations permettant de créer des ponts entre les pays. Un label Paris Europe existe et contribue au financement de différentes actions autour de la citoyenneté européenne. M. BRIBARD va prochainement rencontrer l'association du 10^e arrondissement Culture et Liberté qui s'est vu décerner ce label parmi les treize associations de l'année 2018 autour de rencontres de jeunes issus de trois pays (France, Allemagne, Hongrie) sur la notion de la citoyenneté européenne. Au vu de l'actualité, il est intéressant de travailler sur la jeunesse européenne, et particulièrement sur des pays qui s'engagent sur des pentes semblant dangereuses.

Quelques actions ont été initiées dans le 10^e pendant la semaine de l'Europe comme :

- Mettant en avant les commerçants, restaurateurs et épiceries typiquement européens du 10^e arrondissement et en favorisant la connaissance du goût et de la gastronomie européenne ;
- Organisant un menu européen dans toutes les cantines du 10^e arrondissement avec, sur des sets de tables, des jeux pour les sept mille cinq cents enfants leur permettant de découvrir les capitales et les drapeaux ;
- Faire un mur de street art associant une école et des artistes.

Pour conclure, M. BRIBARD invite le Conseil à venir assister, le 30 mai, à la Mairie, au spectacle gratuit, autour de la chanteuse Cristina Marocco, intitulé « Un Air d'Italie » qui se veut une manière de découvrir les chansons italiennes et les mélodies emblématiques, notamment napolitaines.

L'objectif, dans les prochains mois, sera de favoriser de nouvelles actions autour d'initiatives déjà existantes ou pouvant être favorisées parmi les écoles, puisque beaucoup d'entre elles sont souvent méconnues.

M. RYZ ajoute, pour répondre à Mme PAWLIK, que, dans la première phase, des groupes seront constitués entre des agents administratifs et des représentants d'associations d'habitants européens à Paris pour travailler sur les besoins, leur amélioration et leur mise en place au niveau local.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (84.582€) et avenant n°2 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10^e)

Projet de délibération : 2018 DFPE 54

Rapporteuse : Dominique TOURTE

Mme TOURTE rappelle que cette délibération est votée tous les ans pour attribuer une subvention à cette association accueillant vingt-cinq enfants de dix-huit mois à quatre ans.

Pour l'année 2018, il est proposé de fixer la subvention à 84.582€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONCERNANT LE 10^e ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

2018 DASCO 12-G Collèges publics – Participations (199.663€) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2018.

2018 DASCO 15-G Collèges publics – Dotations complémentaires et subvention (41.998€), subventions (341.379€ dont 298.590€ au titre des budgets participatifs), subventions pour travaux (374.857€).

2018 DASCO 24-G Caisse des écoles (10^e) – Solde de la subvention 2017 (25.189€) pour la restauration scolaire.

2018 DASES 5-G Subventions (1.083.400€) et avenants aux conventions avec quinze espaces de proximité intervenant dans le cadre du dispositif animation prévention jeunesse.

2018 DASES 115-G Subventions (655.201€) au bénéfice de neuf associations mettant en œuvre des actions d'aide alimentaire auprès des personnes, et de familles démunies. Conventions et avenants.

2018 DASES 130-G Subventions (66.000€) à sept associations et conventions avec six d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

VŒUX

Vœu du groupe socialiste et apparentés relatif à la reconnaissance de l'ancrage de Georges Seurat dans le 10^e arrondissement

« Georges Seurat était un peintre résolument ancré dans le 10^e arrondissement, où la plus grande partie de sa vie se déroula. Il fut le chef de file et théoricien du néo-impressionnisme. Sa présence dans le 10^e arrondissement a pu être retracée par la société historique, Histoires et Vies du 10^e, d'après le catalogue de l'exposition organisée par le Musée d'Orsay au Grand Palais en 1991, à l'occasion du centenaire de sa mort.

Georges Seurat est né dans notre arrondissement le 2 décembre 1859 au 60 rue de Bondy (aujourd'hui rue René-Boulangier), dans une famille aisée. Son père vient de l'Aube et sa mère est Parisienne et ils ont alors déjà deux enfants (un garçon et une fille).

La famille s'installe alors au 136 boulevard de Magenta, qui deviendra le 110, son numéro actuel, en 1866, à l'angle de la rue de Valenciennes. L'appartement est situé au 2^e étage et sera l'adresse officielle de Seurat, même quand il aura son propre atelier. Pendant la guerre de 1870, les Seurat se réfugient à Fontainebleau.

Nous savons que Georges Seurat fréquenta le collège jusqu'à seize ans, sans savoir précisément lequel. Ce pourrait être l'actuel lycée Turgot.

En 1876, il suit les cours de dessin de l'école municipale de sculpture et de dessin du 19 de la rue des Petits-Hôtels, dirigée par un sculpteur, Justin Lequien, fils d'un sculpteur de grand renom et portant quasiment le même nom, Justin-Marie Lequien. Ce dernier avait fondé cette école dans le 10^e arrondissement, réputé pour faire des "ouvriers-artistes".

Entre 1878 et 1882, Georges Seurat passe les épreuves d'admission à l'École des Beaux-arts, entre dans un atelier, puis est "engagé conditionnel", ce qui réduit son service militaire à un an.

Au cours de l'année 1882 (et jusqu'en 1886), Georges Seurat loue, 16 rue de Chabrol (bâtiment en aile à droite, escalier B, 5^e étage), un atelier de peintre. Mais lors des différents salons où il expose, Georges Seurat continue à donner l'adresse de sa mère au 110 boulevard de Magenta.

En juin 1886, pour la première fois, il donne l'adresse de son nouvel atelier 128 bis boulevard de Clichy. Il y vivra jusqu'en mars 1981 avec une jeune ouvrière, Madeleine Knoblock (19868 – 1903).

Il meurt chez sa mère, boulevard de Magenta, le dimanche 29 mars 1891 d'une angine infectieuse. Le 30 mars ses obsèques sont célébrées à l'église Saint-Vincent-de-Paul. Il est enterré le lendemain au cimetière du Père-Lachaise.

Le groupe des élu-e-s socialistes et apparentés du 10^e arrondissement émet le vœu qu'une plaque soit apposée au 110 boulevard de Magenta pour rappeler que Georges Seurat y a vécu depuis son tout jeune âge jusqu'à son décès, et qu'il

utilise cette adresse comme son officielle durant la majeure partie de son existence. »

M. GAUDILLÈRE fait lecture du vœu.

Mme AMMAR précise qu'aujourd'hui, Georges SEURAT est un peintre reconnu dans le monde entier dont les tableaux sont exposés dans des musées à Paris, Londres, Chicago, New-York, San Francisco, Saint-Pétersbourg...

Cela n'a pas toujours été le cas dans sa courte vie : il meurt à trente-et-un ans, et il aura subi beaucoup de mépris et d'indifférence de la part de ses contemporains.

Il était novateur mais n'a pas vécu assez longtemps pour faire entendre son génie de son vivant ; la première grande exposition consacrée à son œuvre aura lieu dix ans après sa mort. C'est peut-être pour cela que le lien entre l'arrondissement et George SEURAT est inconnu de beaucoup.

Que le 10^e abritant de nombreux artistes rende hommage à l'un de ses plus célèbres enfants est souhaitable et heureux. Le groupe Les Républicains votera donc pour ce vœu.

Le vœu du groupe socialiste et apparenté est adopté à l'unanimité.

Vœu relatif à l'ouverture des équipements scolaires aux associations

« Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 10^e le 10 juin 2014, sur proposition des élu-e-s EELV portant sur l'accès aux équipements sportifs des écoles, collèges et lycées aux associations sportives ;

Considérant que les écoles, les collèges et les lycées disposent d'équipements sportifs, mais également d'autres espaces (cour, préau...) qui peuvent être adaptés à des réunions ;

Considérant la vitalité associative du 10^e arrondissement et le rôle clé joué par la Maison de la Vie associative et citoyenne pour accompagner le bon développement des activités associatives locales, à travers notamment la mise à disposition de salles de réunions ;

Considérant toutefois que la demande d'espaces disponibles pour accueillir les réunions et les manifestations organisées par les associations dans l'arrondissement dépasse l'offre ;

Considérant que pour répondre à ce besoin, la Ville de Paris a proposé la mise en place de systèmes d'accès électroniques pour permettre aux associations d'accéder, en dehors de leurs horaires d'ouverture, à certains équipements publics comme les maisons de la vie associative et citoyenne ;

Considérant également que la Mairie du 10^e arrondissement accueille traditionnellement de nombreuses manifestations organisées par ses partenaires associatifs ;

Considérant que certains établissements, comme le collège de la Grange-aux-Belles, se sont engagés dans cette démarche d'ouverture de leurs espaces aux associations avec succès ;

Considérant néanmoins que dans le cadre du dispositif actuel, les coûts liés à l'utilisation de locaux scolaires peut présenter un frein pour de nombreuses associations ;

Considérant la contribution essentielle du secteur associatif à l'ensemble des politiques municipales ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- ***Qu'un état des lieux des locaux scolaires susceptibles d'accueillir des associations soit réalisé en tenant compte des contraintes liées à l'activité scolaire et aux préconisations de sécurité en vigueur ;***
- ***Que sur la base de cet état des lieux, les associations puissent, en lien avec la maison de la vie associative et citoyenne et les chefs d'établissement concernés, bénéficier de mise à disposition de ces locaux pour mener à bien leurs activités. »***

M. RAIFAUD fait lecture du vœu

Mme PAWLIK remarque que M. RAIFAUD était content d'avoir déposé un vœu ayant donné quelque chose. Cependant, ce deuxième vœu prouve que cela n'a pas complètement fonctionné.

Sur le fond du sujet, elle est d'accord avec lui, des espaces sont nécessaires pour les associations, d'autant qu'elles doivent parfois faire face, l'hiver, à des contraintes indépendantes de leur volonté, et de celle de la Mairie, relatives à la question de la réquisition des gymnases. Plusieurs associations en font état et sont attristées par cette difficulté. Cette proposition peut être nécessaire afin qu'elles puissent dérouler leur planning annuel de manière sereine pour ne pas perdre trop d'adhérents.

Trois points lui semblent importants. Premièrement, Mme PAWLIK remarque que M. RAIFAUD n'évoque pas la tarification. Il parle d'un tarif attractif n'étant pas clairement défini. Mme PAWLIK voudrait donc savoir comment il sera déterminé.

Deuxièmement, elle demande qui sera responsable en cas d'accident, car il est question d'établissements scolaires. Ici se pose une question de responsabilité loin d'être évidente sur la sécurisation de l'espace et de l'accès aux salles de classe non utilisées par les associations.

Troisièmement, Mme PAWLIK rappelle à M. RAIFAUD qu'intégrer les lycées est certes une bonne chose, mais puisqu'ils font partie de la compétence régionale, une consultation collective serait envisageable. Elle l'invite à en discuter avec elle ultérieurement.

M. RAIFAUD est au courant de ce dernier point et ajoute que la Région peut participer à l'effort. Ils en discuteront très certainement.

Sur les questions opérationnelles posées par Mme PAWLIK, il explique que la Ville de Paris connaît une inertie nécessitant un besoin de réaffirmer des choses d'un point de vue politique. M. RAIFAUD intervient, au travers de ce vœu, au nom du groupe écologiste car il est important d'avancer sur ce sujet.

Sur les questions de tarif et de responsabilité, une étude doit être faite dans le cadre de l'état des lieux que son groupe demande. Sur le principe du tarif, selon lui, il faut rester attractif et faire en sorte que les conditions d'accès aux locaux soient abordables pour l'ensemble des associations. Sur les questions de responsabilité, comme mentionné dans le vœu, le choix des locaux se fera en fonction de la capacité à sécuriser les lieux pour faire en sorte que les établissements scolaires puissent être utilisés pour leur vocation première, prioritaire et non négociable, de faire de l'enseignement.

M. ALGRAIN remercie le groupe EELV pour ce vœu qui pose le principe d'accompagnement. Cela lui donne l'occasion de revenir sur ce qui était évoqué à l'instant au sujet des notions d'assurances. Il arrive parfois que les établissements scolaires donnent la possibilité à des associations de parents d'élèves d'organiser des réunions, en direction des enfants sur des thématiques extra-scolaires, comme cela sera le cas à Eugène Varlin dans le courant du mois de juin, et une condition a été fixée par rapport à cela.

Pour le moment, un système de gratuité a été mis en place, mais les associations de parents d'élèves sont obligées de souscrire une assurance car la municipalité ne peut pas mettre à disposition des locaux sans qu'une association soit pleinement responsable de tout ce qui pourrait éventuellement se passer dans l'école. Cependant, la municipalité est favorable à l'expertise de cette possibilité.

Pour alimenter le débat, M. ALGRAIN précise que M. RAIFAUD met en perspective quelques difficultés sur lesquelles il faudra réfléchir dans le cadre de cette étude.

Premièrement, les gardiens d'école ont vu leurs contrats révisés récemment. Ils pouvaient travailler dans des conditions à la limite du supportable, et beaucoup d'entre eux étaient de service le week-end. Aujourd'hui, ils travaillent de 7h à 19h du lundi au vendredi et sont libres les soirs et les week-ends.

Dans l'hypothèse de rendre disponibles des locaux d'écoles, il faudra faire appel à des gardiens vacataires pour assurer ce gardiennage dans le temps d'occupation des associations car les clés des écoles ne peuvent être confiées à des personnes extérieures : c'est un principe de base auquel il ne sera pas possible de déroger.

Deuxièmement, il convient d'évoquer et étudier la question du nettoyage, car il est hors de question de le faire reposer sur le personnel des écoles, le lundi matin.

Troisièmement, en hiver, durant les week-ends et les vacances, de nombreuses écoles sont mises hors gel pour être conformes au contrat de performance énergétique.

Ce débat est intéressant et il faut continuer de le travailler car il n'est pas sans poser quelques questions, selon M. ALGRAIN.

Mme CORDEBARD précise que plusieurs associations dans les écoles travaillent sous forme de conventions. Il sera donc possible de lever les différentes questions, mais les nouvelles dispositions de sécurité prises après 2015 n'ont pas favorisé cette présence des associations dans les écoles, notamment en dehors des créneaux déjà attribués. La municipalité va donc s'efforcer de faire avancer ce dossier car c'est une volonté commune avec Mme HIDALGO. Son groupe votera donc favorablement ce vœu.

Le vœu du groupe EELV est adopté à la majorité (trois abstentions).

Vœu relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

« Considérant que la domiciliation est un préalable indispensable à l'accès aux droits pour les personnes sans domicile stable ;

Considérant que pour les personnes en situation irrégulière, elle est nécessaire pour accéder à l'Aide Médicale d'État et à l'aide juridictionnelle ;

Considérant qu'une domiciliation plus efficace est une ambition forte du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 ;

Considérant la très forte disparité économique qui caractérise le territoire parisien, puisque les 10% de ménages les plus riches ont des revenus onze fois supérieurs aux 10% des ménages les plus pauvres ;

Considérant que les bénéficiaires des aides sociales, et notamment de la CMU sont plus nombreux en Ile-de-France que dans le reste du territoire français (4,2% de bénéficiaires contre 2,9% à l'échelle nationale) ;

Considérant que le motif principal de domiciliation est l'ouverture des droits aux prestations sociales ;

Considérant que la domiciliation à Paris peut être obtenue par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ou par des organismes agréés par le Préfet de Département, au nombre de quarante-trois ;

Considérant l'accroissement des difficultés relayé par des associations agréées par le Préfet à domicilier des personnes sans domicile stable ;

Considérant qu'à Paris, les domiciliations effectuées par les Permanences Sociales d'Accueil ne représentent que 9% du total des domiciliations parisiennes ;

Considérant la saturation du dispositif parisien sur laquelle s'accorde l'ensemble des acteurs ;

Considérant que cette saturation entraîne l'exclusion de l'accès aux droits des personnes concernées ;

Considérant que la Maire de Paris s'est engagée en 2014 à faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de la mandature ;

Considérant les chiffres recensés lors de la première Nuit de la Solidarité organisée par la Ville de Paris, notamment dans le 10^e arrondissement, qui compte à l'échelle parisienne le plus grand nombre de personnes sans domicile stable ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- ***Que le désengorgement du dispositif représente une priorité pour la Ville de Paris et que les moyens nécessaires soient accordés, notamment afin de revoir à la hausse les domiciliations accordées par les PSA ;***
- ***Qu'une réflexion soit menée en concertation avec les associations afin d'adapter le dispositif aux profils des demandes (accessibilité des PSA, pièces justificatives...).*** »

Mme VASA fait lecture du vœu.

M. SCHOUTETEN souligne que son groupe pourrait se retrouver dans plusieurs considérants de ce vœu, comme le fait d'élargir le service, en particulier pour les SDF.

Cependant, le deuxième considérant les empêchera de voter en faveur du vœu car, du point de vue de son groupe, il est juste raisonnable que les personnes en situation irrégulière se placent dans le cadre de la loi, c'est-à-dire qu'elles régularisent leur situation administrative pour se placer sous la protection de l'État providence.

M. BEAUSSILLON remercie les élus écologistes d'avoir porté à débat ce sujet important dans la politique de la solidarité. Mme VASA a très bien décrit son intérêt, car c'est un échelon important qui peut permettre à des personnes sans domicile stable de s'en sortir ou ne pas trop décrocher. Cela peut leur permettre de ne pas rater un recours à un droit ou de conserver un droit auquel elles n'auraient pas recouru.

La Ville ayant fait beaucoup de choses, une petite partie du dispositif est portée par les PSA et une autre part plus importante par les acteurs associatifs.

Plusieurs dispositifs existent, comme le droit commun permettant à toute personne sans domicile stable de déposer une demande, pourvu qu'il y ait un lien avec la Ville de Paris. Deux autres, encadrés par des textes de loi, permettent à des personnes demandeuses d'asile ou en situation irrégulière de s'inscrire dans un dispositif et de demander une domiciliation afin d'avancer dans leur parcours d'intégration et d'obtention de leurs papiers. Ces dispositifs permettent à ces gens de se placer sous le coup de la loi républicaine, cela est légal et des textes sont prévus en ce sens.

Malheureusement, le dispositif est aujourd'hui largement saturé avec l'évolution du nombre de personnes sans abri stable ces dernières années et des structures offrant les domiciliations concentrées dans la ville de Paris et dans le département du 93.

Pour cette raison, la Ville de Paris a déjà anticipé cette question et travaille actuellement sur une simplification des démarches car beaucoup de tracasseries administratives sont faites aux personnes voulant accéder à la domiciliation. Des enquêtes sociales sont demandées, des entretiens préalables sont faits, un certain nombre de papiers difficiles à obtenir sont demandés alors qu'ils ne sont pas prévus par les textes de loi prévoyant la domiciliation.

La Ville va tenter d'avancer sur ces points et accroître les subventions prévues à destination des associations portant la domiciliation comme, par exemple, dans le 10^e arrondissement, Les Captifs ou la Mission Évangélique de la rue Sainte-Marthe.

Ces deux axes sont en cours de travaux au sein de la Ville de Paris.

L'élargissement des acteurs portant la domiciliation faisait l'objet d'une réflexion durant la campagne présidentielle de la part de M. MACRON, mais, à la connaissance de M. BEAUSSILLON, il n'y a pas eu de suite à ce jour, même si ce sujet est connu de la part des acteurs.

Mme TOURTE pense que le problème de domiciliation n'est pas ce qui dérange M. SCHOUTETEN.

Elle ajoute que, pour pouvoir s'insérer et obtenir des papiers, il est impératif d'avoir une adresse.

M. RAIFAUD précise que son groupe aurait été prêt à faire évoluer ce vœu afin d'avoir un soutien unanime sur cette question essentielle de l'insertion des différents publics.

Cependant, sur l'aide médicale d'État, les écologistes et les républicains ont une différence d'appréciation profonde et irréconciliable. L'État s'amuse à faire durer le plaisir pour l'ensemble des deux mille quatre cents personnes actuellement à la rue à Paris, pour simplement accéder à leurs droits, en particulier au droit d'asile.

Encore récemment, la permanence d'accès au droit sur le boulevard de la Villette recevait des milliers de gens voulant un rendez-vous ou un papier. Si certaines sont malades, elles contamineront tout le monde. C'est une responsabilité de santé publique de faire en sorte que ces personnes aient accès à des soins.

Humainement, la position de M. SCHOUTETEN sur cette question choque profondément M. RAIFAUD.

Mme PAWLIK indique à M. RAIFAUD qu'il est préférable de parler de ces sujets sérieux calmement et qu'il ne sert à rien d'être agressif vis-à-vis des autres élus.

Elle rappelle être intervenue au dernier Conseil de Paris sur la question des migrants en interpellant Mme HIDALGO sur le fait que, tous les vendredis, depuis quelques semaines, elle semblait découvrir l'existence des campements. Tout le monde sait qu'ils existent depuis quatre ans et que la majorité de gauche, au pouvoir précédemment, n'a rien fait sur le sujet pour trouver une solution.

Il faut donc éviter tout emportement, avoir une position mesurée et regarder également devant sa porte.

Mme CORDEBARD constate une fois de plus que ce sujet anime les uns et les autres, avec une énergie forte partagée pour trouver des solutions.

Cependant, son groupe ne partage pas la vision de l'opposition sur la situation actuelle, et son évolution ces derniers mois. Avec Mme HIDALGO, ce qui est constaté est une différence d'ambiance et de capacité à trouver des solutions commune avec l'État par rapport à ce qui prévalait les années précédentes.

Mme CORDEBARD ne dit pas que cette situation d'entrée sur le territoire d'un certain nombre de migrants n'a pas évolué par leur nombre ces derniers temps. Elle ne dit pas non plus que la Ville n'a pas eu à faire face, dans le temps, à des occupations de l'espace public toutes suivies de tentatives souvent réussies de mise à l'abri d'une grande partie de ces personnes.

Ce dispositif s'est monté avec, parfois, quelques rapports de force entre la Ville et les services de l'État. Il a été amélioré en proposant un système d'orientation et de premier accueil salué par les associations car permettant de sortir de l'impasse et d'accueillir dans des conditions dignes, les primo-arrivants entrant sur le territoire.

Aujourd'hui, il y a un campement qui n'existait pas peu de temps auparavant. Mille cinq cents personnes au Millénaire en plus des quelques centaines sur le bord du Canal Saint-Martin n'ont aucune perspective, alors que le dispositif de mise à l'abri est prêt mais retenu, pour des raisons mystérieuses, par M. COLLOMB.

Mme HIDALGO, accompagnée d'un certain nombre d'élus, se rend, tous les vendredis, sur ce campement sous le pont au bord du Canal de l'Ourcq, incroyable d'insalubrité et de difficultés, pour qu'il ne soit pas rendu invisible, que la Ville continue de demander l'arrêt de son expansion et que des propositions d'hébergement, qui sont de la compétence de l'Etat, soient faites pour toutes ces personnes pour des raisons humanitaires de base. Il ne s'agit pas là de réécrire tous ensemble et chacun à sa manière la politique d'immigration de la France, mais de porter un premier secours à des personnes dans le besoin.

Sur les questions de politique migratoire, il y aura probablement des désaccords profonds, mais il est toujours possible d'en parler calmement, même s'il est difficile de ne pas être révolté du sort fait à chacune de ces personnes.

Pour avoir constaté jour après jour depuis des mois et cet hiver la dégradation de la santé et de la situation individuelle, y compris celles des migrants au bord de Canal Saint-Martin, Mme CORDEBARD continuera de porter cette révolte et demandera à l'État d'assumer ses responsabilités.

M. LE RESTE pense qu'il ne faut pas intervenir de façon épidermique ou avec crispation sur ce sujet important. Il s'agit de personnes en grande détresse, que ce soient les migrants, les réfugiés ou ceux vivant dans les tentes au bord des canaux.

Cependant, il n'est pas possible de laisser dire que la Ville de Paris n'a rien fait. Certes, elle n'a pas tout fait, mais elle a été au-delà même de ses propres responsabilités. Elle a pris un certain nombre de dispositions pour protéger, mettre à l'abri et favoriser d'une certaine façon le traitement des demandeurs d'asile, même si tout n'est pas réglé de ce point de vue.

Pour M. LE RESTE, il est inacceptable aujourd'hui que le Gouvernement Macron, par l'intermédiaire de M. COLLOMB, bloque la situation, tergiverse dans une démarche politique visant à mettre en difficulté la Ville de Paris, dans les perspectives des élections municipales de 2020. De plus en plus d'observateurs sur la place publique le reconnaissent, et cela est inacceptable. Selon M. LE RESTE, ce Gouvernement doit prendre ses responsabilités en matière de protection, d'accueil, de mise à l'abri des réfugiés et migrants.

Pour sa part, la Ville n'hésite pas et fait déjà beaucoup en matière de solidarité, notamment pour ceux vivant au bord des canaux.

Le parti communiste a organisé une chaîne humaine, pour alerter et essayer de contribuer, à son niveau, à des solutions d'hébergement. Ils ont écrit au Gouvernement et au Préfet, mais il serait temps que des décisions soient prises.

Mme VASA revient sur l'objet du vœu et rappelle que, situation irrégulière ou pas, il existe des droits, et que la meilleure manière d'y accéder est d'avoir une adresse.

Les élus ont le droit de combattre politiquement pour faire évoluer ces droits, mais aujourd'hui, ils existent, et c'est un droit de pouvoir y accéder, que ce soit pour une régularisation ou un refus.

M. BEAUSSILLON partage le profond écœurement de la situation sur le Canal.

Il revient sur le vœu pour rappeler qu'il existe des droits encadrés par la loi.

Il est possible de tenir une position politique et l'assumer comme telle, c'est-à-dire ne pas vouloir que les personnes en situation irrégulière aient une domiciliation administrative lorsqu'elles veulent accéder à l'AME, mais il n'est pas possible de refuser de voter ce vœu sous prétexte que le deuxième considérant serait contraire à la loi.

L'article L.252-2 du Code d'Action Sociale prévoit l'obligation, pour les CCAS, d'instruire la demande de domiciliation des personnes en situation irrégulière souhaitant accéder à l'aide médicale d'État.

Il n'y a donc, selon M. BEAUSSILLON, aucune raison de retirer ce deuxième considérant.

Mme CORDEBARD indique qu'un travail sur la domiciliation des personnes a été lancé au CASVP pour augmenter les capacités de la Ville ; cela fait aussi partie des perspectives du 10^e arrondissement. De plus, les subventions aux associations spécialisées ont été augmentées cette année pour faire face à l'explosion de la demande.

Le groupe socialiste votera ce vœu car le problème est aigu, et il faut trouver des solutions.

Le vœu du groupe EELV est adopté à la majorité (trois abstentions).

Vœu relatif à la multiplication des composts collectifs

« Considérant l'arrêt du 9 avril 2018 qui fixe "les dispositions techniques nationales relatives à l'utilisation de sous-produits animaux et de produits qui en sont dérivés, dans une usine de production de biogaz, une usine de compostage ou en "compostage de proximité" et à l'utilisation de lisier" ;

Considérant les objectifs importants fixés notamment dans le cadre de la loi de transition énergétique votée en 2015 et qui prévoit la généralisation du tri des biodéchets n 2025 ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée en 2014 dans une stratégie "Zéro déchet", et qu'elle comporte des actions pour accompagner les Parisiens à diminuer le gaspillage alimentaire et à valoriser les déchets alimentaires ;

Considérant que dans le plan compost issu de la stratégie "Zéro déchets", la Ville de Paris s'engage à soutenir et accompagner les projets de composts de quartier ;

Considérant que le compost de quartier est une des solutions avancées par la Ville pour rendre accessible à tous les Parisiens la pratique du compostage ;

Considérant qu'un quart des ordures ménagères des Parisiens sont des biodéchets qui pourraient être compostés, soit entre 50 et 70 kg de déchets compostables par an, et par habitant ;

Considérant qu'actuellement ces biodéchets snt mélangés dans les poubelles avec des déchets non recyclables alors qu'ils pourraient être valorisés par du compost et participer ainsi à une réduction de l'empreinte carbone de la Ville ;

Considérant que le succès de la pratique comme en témoigne la saturation des dispositifs existants, les longues listes d'attente pour participer aux composts collectifs en pieds d'immeubles et des composts individuels ;

Considérant l'objectif du plan compost de mobiliser a minima un espace par arrondissement pour le compostage de quartier ;

Considérant que la présence d'un compost collectif est générateur de lien social entre ses différents usagers et avec son environnement immédiat, tout en permettant aux Parisiens de participer activement au recyclage des déchets alimentaires ;

Considérant que le compost permet l'obtention d'un engrais de qualité avec un fort pouvoir fertilisant.

Sur proposition des élu-e-s écologistes, Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Emmanuel Ryz et Léa Vasa, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

- ***Qu'une étude soit menée avec un groupe de citoyens volontaires appuyé par les services techniques de la Ville afin d'identifier les conditions de réussite pour le compostage collectif dans l'espace public ;***
- ***Que la plateforme numérique Végétalisons Paris soit utilisée pour faciliter le partage du compost et des matières carbonées. »***

M. RAIFAUD fait lecture du vœu.

Mme AMMAR signale que les Parisiens recyclent depuis longtemps. L'installation des premières colonnes à verre a eu lieu en 1983. Depuis ce temps, la Ville apporte son soutien à toutes les actions permettant effectivement de réduire et/ou valoriser les déchets. Le compost coche ces deux cases.

Des lieux de compostage sauvages suscitent des réactions de rejet des habitants, car ces derniers assimilent cela à de la saleté. Effectivement, cela peut en avoir l'aspect pour ceux qui ignorent ce qu'est le compost ou méconnaissent son intérêt.

Le compostage collectif devra prendre en compte deux impératifs. Celui d'être intégré harmonieusement au mobilier urbain et celui de ne pas générer de nuisances. Il devrait être accompagné de toute la pédagogie nécessaire pour que le citoyen lambda s'y retrouve facilement, et non uniquement le citoyen engagé et sensibilisé à la cause.

Les chiffres de la Mairie de Paris indiquent que presque 20% du contenu des containers à couvercle jaune ne seraient pas recyclables. Preuve, s'il en est, que le message n'est pas clair pour tout le monde.

L'étude proposée menée par un groupe de volontaires est la bienvenue. Il manque toutefois un planning ; sans cet élément, cela pourrait rester à l'état de vœu pieu.

Sur la plateforme numérique Végétalisons Paris, Mme AMMAR dit ne pas comprendre son utilité. Elle suppose qu'elle est utilisée pour faciliter le partage de compost et de matière carbonée, mais elle souhaite tout de même des éclaircissements et demande si cela signifierait que les Parisiens soient mis en relation avec cette plateforme.

M. SIMONDON précise que la municipalité a pu parler des déchets la semaine dernière dans le cadre des débats sur le Plan Climat. La collecte des biodéchets, déjà expérimentée dans deux arrondissements, sera généralisée, comme la loi l'impose. Le débouché de cette collecte est la méthanisation ou le compost. Il est intéressant, par ce vœu, de tester les solutions au plus près.

Dans le 10^e, il n'y a pas toujours la place nécessaire dans les parties communes pour avoir des bacs pour les différents tris. Ces questions sont intéressantes, et il faut être précis sur les difficultés rencontrées que sont les odeurs, les insectes et les rongeurs. Ce ne sont pas des petits problèmes, mais ils ne sont pas insurmontables s'il y a les bons équipements, les bons lieux et la bonne pédagogie pour expliquer comment ces lieux de compost peuvent être utilisés. Il faut apprendre à le faire à Paris.

M. RAIFAUD précise, pour répondre à Mme AMMAR, qu'il souhaite également avoir un planning, raison pour laquelle ce vœu a été déposé, pour que l'engagement soit pris par la Ville de lancer cette étude et de le mettre en place. Il est certain que s'il est adopté dans cette assemblée, il sera pris en compte par l'Agence d'Écologie Urbaine, un service de la Direction des Espaces Verts, qui pourra apporter toutes les précisions utiles sur la façon dont cette étude pourra être menée, y compris la question du planning.

Au sujet des composts sauvages au pied des arbres, à sa connaissance, il n'y en a pas dans le 10^e arrondissement...

Mme AMMAR (hors micro) l'informe qu'il y en a un en bas de chez elle.

M. RAIFAUD l'invite à le signaler à M. SIMONDON ou au travers de l'application « Dans ma Rue » afin qu'il puisse être retiré. Si c'est une cause de nuisances, cela est totalement anormal, et personne ici présent ne défend l'idée que cela puisse être mis en place.

M. RAIFAUD invite également les élus à visiter le site végétalisons.paris.fr qui vise à donner des ressources aux personnes jardinant bénévolement dans l'espace public en prenant en charge des pieds d'arbres, en mettant des jardinières devant leurs commerces ou leurs logements et qui s'occupent des jardins partagés. C'est une action importante et utile pour la Ville. Cette plateforme peut leur donner des ressources et également les mettre en relation pour faire en sorte qu'elles puissent échanger entre elles de bonnes pratiques et des ressources.

Le Comité de végétalisation et un certain nombre d'actions visent à faire, par exemple, du troc de plantes. Un événement intitulé « République Verte » devait avoir lieu le samedi 26 mai, mais il sera reporté pour cause de manifestation. Ce moment pouvait être un échange de végétaux entre des personnes jardinant sur leur balcon, l'espace public ou ailleurs.

L'idée est que, dans le cadre de cette plateforme, il soit possible d'échanger. Si quelqu'un a un compost chez lui, fabrique du terreau et souhaite le mettre à disposition d'autres personnes, il peut signaler le compost au pied de son immeuble. C'est un partage d'échange de ressources. Cette plateforme est bien faite et utile.

Mme CORDEBARD remercie M. RAIFAUD pour son enthousiasme. Même si les élus ne passent pas leur temps à écrire des vœux pour s'adresser à eux-mêmes, cette cause est importante et le groupe socialiste la soutient en votant favorablement son vœu.

Le vœu du groupe EELV est adopté à l'unanimité.

Vœu déposé par Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu-e-s communistes relatif à la privatisation du ménage dans les bibliothèques parisiennes

« Considérant qu'il a été annoncé à la mi-avril aux directeurs d'établissements l'externalisation de services de ménage dans plusieurs bibliothèques de la Ville ;

Considérant que dès le début du mois de mai, les agents de la Ville de Paris ont été redéployés et que des entreprises privées réalisent aujourd'hui le ménage dans ces établissements ;

Considérant que les directeurs de plusieurs bibliothèques ont été convoqués le 4 mai 2018 pour une présentation des nouveaux marchés de nettoyage de leurs établissements ;

Considérant que certains établissements récemment ouverts comme les bibliothèques Yourcenar, Duras, Chaptal et Françoise Sagan, les services de ménage sont déjà externalisés ;

Considérant que dix-sept bibliothèques sont concernées par ce changement ;

Considérant que cette décision a été prise sans que le dialogue social ne soit abouti notamment au sein du CHSCT de la DAC ;

Considérant que dans les bibliothèques où le ménage est externalisé les conditions de travail du personnel sont insatisfaisantes ; les agents sont précarisés, mal équipés, trop peu nombreux et mobilisés sur plusieurs sites, ce qui induit des temps de transports inutiles ;

Considérant que l'externalisation des services de ménages prévoit une réduction du nombre de personnels et du nombre d'heures de travail par établissement ;

Considérant que les économies budgétaires escomptées ne doivent pas primer sur la qualité du service public rendu aux usagers ;

Considérant que la propreté et le confort sont des critères qui font parties intégrantes du label QualiParis ;

Considérant que la fonction de nettoyage correspond à des compétences et savoirs faire dont la Ville de Paris dispose en interne ;

Considérant que depuis le début de la mandature de nombreux conflits sont intervenus avec différentes sociétés de nettoyage comme OMS ou TFN ;

Considérant que la Ville de Paris, l'un des principaux employeurs d'Ile-de-France, doit s'attacher à promouvoir le respect des droits des salariés, tant des agents de la Ville que des salariés des prestataires de la Ville dans le cadre des marchés publics ;

Sur proposition de Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu-e-s communistes, le Conseil d'arrondissement du 10^e émet le vœu que :

- **Le service de ménage dans les bibliothèques de Paris soit assuré par des agents de la Ville de Paris, afin d'assurer la qualité du service rendu. »**

M. LE RESTE fait lecture du vœu.

M. SCHOUTETEN souligne que M. LE RESTE rappelle dans son vœu que les services de ménage sont d'ores et déjà externalisés par exemple à Yourcenar, Duras, Chaptal ou à Sagan.

Une seule question doit donc présider à l'orientation d'externaliser ou pas d'autres services de ménage : celle de savoir s'il est mieux ou moins bien assurer et à quel coût, y compris social.

Ceci dit, la Ville de Paris peut et doit être attentive aux conditions de travail des employés de ses prestataires. Les appels d'offres et les contrats passés sont là pour encadrer ces conditions. À titre d'exemple, un certain nombre de revendications sont légitimes de la part des personnels d'entretien. M. SCHOUTETEN pense notamment à certains matériels qui devraient être ergonomiques, mais ne le sont finalement pas. Ce genre de demande doit pouvoir être satisfaite aujourd'hui et demain, potentiellement dans le cadre d'une délégation.

Elle a été mise en œuvre par exemple par la Région et, donc, cela peut être un élément constitutif d'appel d'offres dans le cadre des prestations de ménage pour les bibliothèques de la Ville.

Dans la mesure où la Ville de Paris n'est pas totalement exempte de conflits sociaux avec certaines catégories de ses employés. Refuser par principe et idéologie une externalisation du service de ménage, dont la concertation n'a pas encore été menée à son terme, cela consiste juste, de son point de vue, à n'avancer qu'avec des œillères. Le groupe de M. SCHOUTETEN ne peut donc pas soutenir ce vœu.

M. FÉRAUD pense qu'il faut entendre l'optique générale de l'intervention de M. LE RESTE, qu'il partage entièrement par rapport à l'externalisation des tâches de ménage, à partir d'une situation existante entraînant des conséquences négatives.

Il faut remettre cette évolution interne à la Ville de Paris dans la réalité de son contexte, car les agents de ménage concernés, d'après les informations prises, ne dépendent pas de la DAC mais de la DILT, qu'ils sont dix-sept et qu'il n'y a pas eu de délit d'entrave. Une discussion a eu lieu dans le cadre réglementaires au sein de la DILT pour que ces dix-sept personnes soient redéployées sur d'autres lieux géographiques de la Ville de Paris dans le cadre d'une politique globale ; donc, cela ne peut être vu qu'au travers des bibliothèques.

M. FÉRAUD pense que M. ALGRAIN pourra apporter des précisions. Selon lui, il est important de voir l'impossibilité de segmenter la discussion pour qu'elle soit réelle et complète pour l'ensemble des élus.

Il est aussi compliqué d'avoir, dans ce Conseil d'arrondissement, un avis totalement éclairé et certain pour chacun des élus autour de la table, dans la mesure où les informations sont partielles et ne viennent que d'un certain nombre d'interlocuteurs dans l'attente du Conseil de Paris. En effet, ce vœu est présenté dans tous les arrondissements, à sa connaissance, et vise premièrement le Conseil de Paris avant chaque Conseil d'arrondissement individuellement.

Mme FASSO précise que cela a déjà été fait sur Françoise Sagan.

Selon elle, il aurait pu être possible d'embaucher tout simplement dans les services de la Ville de nouveaux agents de ménage quand ont été créées de nouvelles bibliothèques, au lieu de donner au privé qui espère quelques profits de la privatisation de ces domaines. Le redéploiement sur d'autres sites n'est sûrement pas une demande faite pas les salariés eux-mêmes.

Cette fois-ci, il ne sera pas possible de retourner en arrière puisque tout est déjà en place, mais il faut rester attentif à ne pas trop livrer les services au privé.

Toute sa vie, dans l'Éducation Nationale, en tant que syndicaliste, Mme FASSO a lutté contre la privatisation et la précarisation des personnels, qu'ils soient enseignants ou non.

M. ALGRAIN revient sur quelques points évoqués dans le vœu.

Sur le dialogue social, ce sujet a été abordé au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la DILT en février. M. GIRARD ainsi que la Direction avaient apporté des éléments de réponse sur ces sujets déjà travaillés en interne. Depuis, les représentants du personnel de la DILT ne se sont pas manifestés pour exprimer une opposition à cette nouvelle organisation.

De plus, deux réunions ont été organisées avec les dix-sept agents en question.

M. ALGRAIN revient sur la manière dont les choses se sont organisées et orchestrées. Début mai, dix-sept bibliothèques municipales ont vu leur nettoyage de locaux passer de la régie à un prestataire privé, mais il s'agissait d'un processus engagé dans le cadre du renouvellement des marchés de nettoyage des locaux 2018 – 2022. À cette occasion, l'allotissement du marché, qui était géographique, est devenu thématique, afin de mieux spécialiser le travail des prestataires, simplifier le travail des employés et améliorer le service rendu.

Les dix-sept agents municipaux qui travaillaient auparavant dans ces bibliothèques ont pu effectuer une mobilité soit vers le site administratif dans le 12^e, soit vers le secteur de l'Hôtel de Ville. Cette mobilité a été préparée dans le dialogue avec chaque agent qui a pu choisir son affectation. Cela ne s'est pas fait sans eux, et aucune suppression d'emploi n'a donc été effectuée. Il s'agit d'une réorganisation et la mobilité des agents vers le 12^{ème} a permis de reprendre le nettoyage de ce site en régie qui, lui-même, était opéré par une société privée.

Cette mesure a permis de regrouper les agents auparavant dispersés sur plusieurs sites de petite superficie sur un même site de grande superficie, et, ce faisant, de lutter contre l'isolement au travail, d'améliorer l'encadrement et de leur offrir davantage de temps plein.

De plus, le prestataire choisi n'était pas celui qui présentait le meilleur tarif pour la Ville, mais qui disposait des meilleurs critères sociaux. Il possède, par exemple, ses propres outils de prévention des risques, met en place un plan de formation pour ses employés et privilégie les embauches en contrat indéterminé.

De plus, cela s'oppose à ce qui était dit plus tôt ; en effet, le niveau des prestations garanties permet de s'inscrire pleinement dans les exigences du label QualiPARIS.

Sur la lecture du vœu, M. ALGRAIN partage quelques attendus, mais, globalement, tout cela se fait dans une configuration visant à préserver à la fois le choix fait par les dix-sept agents municipaux de se redéployer sur d'autres lieux de façon à être plus en phase avec leur métier, et de vérifier que le prestataire a bien été choisi selon des labels de qualité.

M. LE RESTE constate que lui-même et son collègue ont des informations contradictoires.

Si tout allait bien, M. LE RESTE ne voit pas pourquoi un mouvement social s'est formé le 4 mai dernier sur cette question. Dans plusieurs arrondissements, les bibliothèques écrivent à Mme HIDALGO pour conserver leurs agents de nettoyage.

Pour répondre à M. SCHOUTETEN, son groupe a des éléments d'appréciation sur le fait que, dans le cadre de la sous-traitance, parce que du personnel est précarisé et insuffisamment en nombre, il y a tout de même une dégradation de la qualité de service.

Il espère que les exigences de qualité de service seront tout autres que celles des prestataires qui contrôlent le stationnement payant à Paris, sinon, il sera possible de s'interroger et d'être autorisé à traiter cette question.

Par rapport à M. FÉRAUD, M. LE RESTE savait que les agents intervenant dans des équipements sont de la DILT et que le CHSCT référant pour les bibliothèques est celui de la DAC. Connaissant la situation, M. LE RESTE pense qu'il faut continuer la déprécarisation afin de permettre au personnel d'avoir plus d'heures à disposition pour répondre aux défis posés en matière de ménage et revenir à une maîtrise publique de cette prestation importante car il en va de la qualité de service.

Mme CORDEBARD entend, dans l'ensemble de ces expressions, que les élus ne disposent pas tous exactement des mêmes informations venant pourtant des mêmes sources.

Elle entend aussi ce qui s'exprime à l'intérieur de la majorité et doit dire qu'un certain nombre des valeurs défendues l'amènent à se poser des questions. Elle considère donc que ce sujet doit se traiter au niveau du Conseil de Paris.

Elle propose de s'abstenir sur le vœu afin de laisser le Conseil de Paris, dans sa grande sagesse, traiter du problème dans son intégralité et invite les élus de son groupe à en faire de même.

Le vœu du groupe communiste est adopté à la majorité (3 votes contre et 9 abstentions)

Vœu déposé par Déborah Pawlik et les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif au Canal Saint-Martin

« Considérant, premièrement, que le Conseil de Paris a adopté, lors de sa session des 16 et 17 juin 2014, deux vœux concernant le Canal Saint-Martin, le premier visant à lutter contre la pollution du site notamment en période estivale, le second visant à lutter contre l'alcoolisation à outrance des jeunes au bord du Canal, en période estivale, et les nuisances liées à ce phénomène pour les riverains (insalubrité, nuisances sonores...) ;

Considérant que, depuis lors et chaque année, un débat autour des nuisances croissantes au Canal Saint-Martin s'installe en Conseil d'arrondissement, laissant voir que les mesures nécessaires n'ont pas été prises et ne sont en tout état de cause pas à la hauteur des enjeux ;

Considérant que chaque année encore, la même situation se répète :

- *À l'arrivée des beaux jours, l'attractivité du Canal Saint-Martin est réelle, ce dont on ne peut que se réjouir, et les promeneurs sont nombreux à s'y établir pour quelques heures autour d'un pique-nique ;*
- *Si en première partie de soirée, l'ambiance est festive et joyeuse, le visage de la seconde partie de soirée est souvent tout autre, la convivialité et les discussions amicales laissant bien souvent la place à des cris, de la musique diffusée de manière forte et des baignades particulièrement dangereuses dans le Canal ;*
- *À la fin de chaque soirée, et malgré certains moyens mis en place (conteneurs, passages plus réguliers des équipes de propreté...), les détritiques jonchent le Canal et portent atteinte à l'un des joyaux de notre arrondissement ;*

Considérant que, pour les riverains, les difficultés ainsi rencontrées en seconde partie de soirée nuisent bien souvent à leur quotidien ;

Considérant que le Canal Saint-Martin doit demeurer un lieu d'attractivité, permettant aux Parisiens de passer des moments agréables au bord de l'eau ;

Considérant que, pour autant, le quotidien des habitants ne doit pas être rendu difficile par l'attractivité du lieu ;

Considérant encore qu'il ne doit pas y avoir de tolérance à l'égard de celles et ceux qui dégradent le site ;

Considérant que les premiers beaux jours du mois de mai ont montré que, d'une part, les mesures prises pour lutter contre la pollution du Canal étaient insuffisantes et, d'autre part, que les nuisances intervenant en seconde partie de soirée étaient particulièrement fortes ;

Considérant, deuxièmement, que comme le souligne l'association des riverains du Canal Saint-Martin, l'alcoolisation massive de certains jeunes au Canal Saint-Martin demeure particulièrement inquiétante ;

Considérant, troisièmement, que des projets visant à animer ou embellir le Canal Saint-Martin ont vu ou vont voir le jour ici ou là : installation de la péniche le Barboteur, mise en place de radeaux végétalisés... ;

Considérant toutefois qu'il ne semble pas y avoir de projet global concernant l'aménagement du Canal Saint-Martin, de vision d'ensemble permettant d'appréhender cet espace dans sa globalité et dans l'avenir, alors même qu'il s'agit d'une priorité exprimée par un certain nombre d'habitants ;

Considérant qu'il serait pourtant essentiel de prendre le temps d'une réflexion associant l'ensemble des acteurs du Canal : riverains, associations, usagers, commerçants, conseils de quartier... afin d'établir ensemble le visage souhaité pour ce quartier.

Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains demandent à la Mairie du 10^e arrondissement de :

- ***Dresser un bilan des mesures engagées pour aborder l'été 2018 au Canal Saint-Martin et limiter les nuisances (présence de débris, nuisances sonores...)*** ;
- ***Envisager avec les acteurs concernés (riverains, associations, usagers, commerçants, conseils de quartier...) les mesures supplémentaires qui pourraient être mises en œuvre au plus vite afin, d'une part, de lutter activement contre la pollution du site et, d'autre part, de préserver le nécessaire équilibre entre l'attractivité du Canal et la tranquillité légitimement souhaitée par les riverains ;***
- ***Engager une réflexion d'ensemble sur l'avenir du Canal Saint-Martin : lancement d'un groupe de travail réunissant les principaux acteurs, réalisation d'un sondage ou mise en place de toute autre mesure permettant d'appréhender le Canal dans sa globalité et de dessiner l'avenir de ce quartier, avec une restitution des travaux avant l'été prochain ;***
- ***Communiquer au Conseil d'arrondissement les premiers éléments chiffrés relatifs aux faits de délinquance recensés au Canal Saint-Martin depuis le début de la saison 2018. »***

Mme PAWLIK fait lecture du vœu.

M. SIMONDON présente un rapide état de la propreté pour cette année sur le Canal :

- Quarante-quatre corbeilles de rue complémentaires ;
- Trente-six containers de 500L pour le tri sélectif avec des bagues vertes et jaunes, ainsi que les bouteilles avec des affichages assez visibles dessus ;
- Des « nudges », dispositifs incitatifs et ludiques afin de s'assurer que tout le monde ait envie de mettre à la poubelle ;
- Quatre urinoirs de type ogive ;
- Une cabine accessible aux femmes ;
- De nombreuses toilettes Decaux ouvertes 24h/24h.

M. SIMONDON ajoute que, cette année, certains urinoirs seront reliés aux eaux usées, améliorant ainsi leur impact sur l'environnement. De plus, un urinoir à rigole présentant un aspect moins affreux que ceux de type ogive sera testé. Si l'expérience est positive, ce nouvel équipement les remplacera.

En termes de propreté, ce dispositif est suffisant pour que toute personne de bonne foi souhaitant se débarrasser de déchets puisse le faire dans des conditions tout à fait correctes.

Cependant, cela ne règle pas tout. Des agents avec des horaires adaptés pendant tout l'été seront envoyés sur ce secteur, un balayage sera effectué trois fois par jour, les équipes de soirée interviendront jusqu'à 23h00 un mois de plus cette année (du 1^{er} juin au 1^{er} octobre), et le ramassage des corbeilles est effectué trois fois par jour dont le dernier après 22h00. Le site est donc laissé dans un état de propreté important le plus tard possible dans la soirée pour éviter une accumulation.

Le bateau nettoyeur passe cinq fois par semaine, dont le dimanche. Il a été remarqué que le plan d'eau a de nombreux objets flottants, ce qui cristallise l'impression de saleté et donne un aspect assez déplorable, y compris quand les berges sont propres. Cette année, des poubelles flottantes de type Seabin vont être expérimentées pour le Canal. La majorité espère que cette expérience sera positive car leur généralisation pourrait être très intéressante.

Le Plan de propreté sur le Canal l'été est assez rôdé, mais, année après année, il est complété et adapté au plus près des horaires et des usages constatés.

Mme PAWLIK pense que le système des poubelles flottantes est un dispositif pouvant être adapté, mais il lui semble qu'au niveau du Canal, cela ne sera mis en place et expérimenté qu'à partir du mois d'août.

M. SIMONDON précise que les radeaux végétalisés seront expérimentés plus tard, mais n'ont pas d'effet de propreté. Les Seabins ne seront pas testés dans le Canal Saint-Martin, mais dans celui de l'Ourcq, et, selon le résultat, elles pourront être étendues dans le 10^e.

M. BRIBARD souhaite faire un point sur un des aspects soulignés dans ce vœu autour des problématiques d'incivilités et d'insécurité.

Cela a été évoqué ces derniers jours avec le commissaire de police ainsi que ses équipes, le responsable de la circonscription de la DPSP, donc des équipes de la Ville de Paris, qui sont mobilisées particulièrement pendant la période estivale.

De manière générale il faut rappeler que, dans la police, les équipes d'inspecteurs et de VTTistes de la Ville sont présents en journée et en soirée sur le Canal jusqu'à 23h00, et, globalement, les choses se passent de manière correcte. C'est avant tout un endroit festif et non un lieu de délinquance, du moins qui ne se distingue pas par rapport aux autres quartiers. C'est un lieu, sur les incivilités de type bruit, propreté, où la police fait ses passages réguliers et quotidiens. Elle est à l'écoute des personnes qui font autant le 17 que le nouveau mail dédiés aux signalements des incivilités, « ecoute10@interieur.gouv.fr », mis en place dans le cadre de la nouvelle police de sécurité du quotidien.

Du côté de la DPSP, le dispositif des correspondants de nuit – deux maraudes complètes entre 19h00 et 21h30 environ sur les quais de Valmy et Jemmapes – permet d'avoir un contact de prévention à l'heure où les gens sont plus réceptifs, en première partie de soirée. Une sensibilisation est faite autour du bruit, de la propreté et, cette année, des problématiques importantes et complexes sur l'alcoolisation autour du Canal Saint-Martin. Ce phénomène ne

touche d'ailleurs pas que les jeunes mais également des adultes qui font des choix délibérés de consommation déraisonnable les correspondants de nuit sont donc là pour rappeler certaines évidences comme boire de l'eau ou manger.

M. BRIBARD se félicite à ce propos de l'installation de fontaines supplémentaires sur le Canal cette année. Collectivement, le Conseil pourrait, pour les années à venir, demander plus de fontaines publiques au bord du Canal Saint-Martin.

La difficulté pointée et constatée par tout le monde est la nuit, autour de 22h30/23h00. Tant la police que la DPSP mettent des en œuvre pour effectuer des passages à ces horaires sensibles. Des équipes patrouillent sur les bords du Canal Saint-Martin en voiture et, dans la mesure du possible, à pied.

Il a également été demandé aux inspecteurs chargés de fermer les jardins et parcs de proximité de patrouiller ensuite autour du Canal Saint-Martin, et à la brigade d'intervention parisienne (BIP) – une nouveauté de la réforme de la DPSP qui intervient sur l'ensemble de Paris entre 22h00 et 6h00 du matin quand les autres équipes ne passent plus – d'intégrer le Canal Saint-Martin dans sa démarche nocturne, sur le créneau minuit – 2h00 du matin.

Concernant les nuisances sonores, la police a pour consigne d'enlever tous les éléments d'amplification ou instruments de musique pouvant concourir à nuire aux riverains du secteur. M. BRIBARD précise également que Bruitparif installera du matériel autour du Canal Saint-Martin afin d'analyser les bruits et de leur typologie. Ces nouveaux outils d'action pouvant être connectés avec des personnes en charge de surveiller les indicateurs et les bruits saillants qui apparaissent tout d'un coup à certains endroits et à des moments précis de la nuit, constitueront un plus pour adapter la réponse des pouvoirs publics quand à la gestion du site

Sur la douzaine de sites déterminés avec Bruitparif pour les installations d'outils, les méduses, permettant de capturer le son en direct et différents types de sonorités souvent dérangeantes, six devraient l'être dans les semaines à venir pour couvrir les quais de Valmy et Jemmapes sur la partie la plus souvent soumise à des nuisances entre le bas des rues de Lancry et de la Grange-aux-Belles, et, de l'autre côté, les rues Alibert et Dieu. Cela fera trois capteurs côté Valmy et deux côté Jemmapes puisqu'il y en a déjà un d'installé chez un particulier.

M. BRIBARD ne manquera pas de donner des informations, sachant que cette difficulté d'installation provient du fait que Bruitparif rayonne sur l'ensemble de l'Île-de-France avec peu de moyens et est la seule structure qui dispose des outils innovants pour réaliser ce type de mesure et pouvoir ensuite proposer des actions correctrices. .

M. RAIFAUD revient globalement sur les perspectives à moyen/long terme au sujet du Canal.

Le plan d'action, qui a été exposé en détail par MM. BRIBARD et SIMONDON, tant sur les questions de propreté que de prévention, implique une participation de l'ensemble des acteurs avec une vision d'ensemble sur le devenir du Canal.

Cependant, cette question fait l'objet de différents projets déposés au budget participatif depuis que celui-ci existe, mais qui n'ont pas été votés. C'était peut-être une priorité d'avoir

cette réflexion pour un certain nombre de personnes, dont lui-même, mais ce n'était pas le choix des Parisiennes et des Parisiens qui se sont exprimés au travers du budget participatif.

L'année dernière, un travail a été effectué avec M. SIMONDON sur un projet visant à avoir une étude qui réponde précisément au troisième alinéa du vœu. C'était la proposition formulée dans ce cadre, mais le projet n'a pas été retenu. Il paraît compliqué d'avoir une étude sans débouché ou perspective en termes de financement pour commencer à réaliser un certain nombre d'actions. C'est dans cet esprit que ce projet avait été mis en place avec certains des porteurs de projet.

Le groupe écologiste s'abstiendra donc sur le vote de ce vœu.

Mme CORDEBARD constate que les élus ont répondu de manière exhaustive aux questions posées par Mme PAWLIK.

Elle la remercie de reconnaître que de très nombreuses choses ont été faites sur le Canal et d'acter le fait que cette prise en compte des nouveaux usages du Canal Saint Martin s'est accompagnée d'une montée en puissance des moyens et la recherches de nouveaux outils

Comme Maire, Mme CORDEBARD, confirme qu'elle est très attentive à l'évolution de la situation et très attachée à ce que les réponses de la Ville soit à la hauteur des enjeux, en particulier pour les riverains ou pour les personnes de passage. Elle constate aussi les très mauvaises habitudes prises par certains parisiens, de toute origine ou catégorie socio-professionnelle, qui ne prennent pas la mesure des nuisances qu'ils causent à leurs voisins, en ne respectant pas l'espace public. C'est particulièrement vrai dans les lieux festifs comme le Canal.

Avec l'ensemble des moyens déployés cette année, l'intervention renforcée des agents de la nouvelle brigade de lutte contre les incivilités il sera possible de constater une amélioration globale de la situation. Mme CORDEBARD pense que les voisins et riverains peuvent déjà le constater et les mesures de bruits permettront d'objectiver un certain nombre de ces nuisances sonores pour mieux les traiter.

Il y a également moins de détritrus grâce à la présence massive de l'ensemble de ces poubelles.

Il reste sans doute à en améliorer la physionomie et ajouter aussi des éléments de tri supplémentaires. Ce sont d'ailleurs des objectifs du Conseil. Beaucoup de possibilités sont offertes aux gens dignes de bonne foi, selon les termes M. SIMONDON, et il faut reconnaître que le Conseil n'aura jamais la force publique (police, DPSP, individus) pour être derrière chaque Parisien qui boit trop et jette ses bouteilles dans le Canal.

Un élément de contexte à prendre en compte ajoute une difficulté cette année. Sans rouvrir le débat, les campements sont également des sources de souillure du Canal et compliquent le travail de collecte des déchets, qui devraient bien entendu être moins importants et nombreux qu'ils ne le sont.

Un travail de fond a été entamé auprès de l'ensemble des Parisiens, avec de la communication positive, mais aussi un côté répressif incarné par la brigade de lutte contre les incivilités qui travaille de jour comme de nuit depuis son démarrage dans le 10^e en octobre/novembre dernier, avec pour vocation de modifier les comportements et de faire évoluer cette culture méditerranéenne aux bons et mauvais côtés qui sont de se laisser aller à l'ensemble de ces souillures.

Mme CORDEBARD trouve que Mme PAWLIK se contredit dans ses constats. Il faut en effet travailler avec tout le monde pour que la physionomie du Canal continue de s'améliorer pour les riverains sans sacrifier son attractivité et ce qui en fait un lieu agréable et festif. Il s'agit d'une équation que les élus du 10^e prennent à bras-le-corps, mais son groupe ne votera pas ce vœu qui, selon Mme CORDEBARD, ne fait pas honneur au travail réalisé par l'ensemble des services de la Ville pour contribuer à ces améliorations.

Mme PAWLIK trouve dommage qu'il ne puisse pas y avoir un dialogue ouvert et apaisé sur ces sujets. Les élus ne sont pas là pour distribuer de bons ou mauvais points.

Quand elle reconnaît un certain nombre de points positifs, elle le fait de bonne foi, mais elle n'est pas là non plus pour dire que la situation s'est largement ou moyennement améliorée.

Elle ne pense pas non plus être en contradiction dans son vœu, elle dit simplement qu'un certain nombre de mesures ont été prises. Tous autour de la table le reconnaîtront, lorsqu'en 2014, elle interpellait M. FÉRAUD sur le sujet, les containers n'existaient pas encore et il n'y avait pas autant de passage pour maintenir la propreté. Pour Mme PAWLIK, c'est être objectif et de bonne foi que de reconnaître qu'un certain nombre de mesures ont été mises en place par le précédent Maire.

Premièrement, elle ne voit pas en quoi c'est ne pas faire honneur aux agents ou au travail mené jusqu'à maintenant que d'interpeller sur cette situation. Cela veut dire que, dans l'esprit de Mme CORDEBARD, il faudrait se contenter d'une sorte de demi-mesure à laquelle le Conseil est parvenu aujourd'hui, et elle n'est pas d'accord avec cela.

Deuxièmement, elle ne comprend pas non plus le refus presque obstiné à vouloir engager un véritable débat sur le sujet. Une concertation a été lancée sur le réaménagement de la promenade urbaine à Barbès, une autre sur la rue du Faubourg du Temple. Des concertations sont lancées très régulièrement, sauf sur le Canal Saint-Martin.

Comme M. RAIFAUD l'a dit, des projets figurent au budget participatif, mais peut-être qu'au moment où les Parisiens doivent arbitrer et choisir, cela n'est pas leur priorité.

Donc, au lieu de faire entrer ce projet dans le budget participatif, il faut leur donner l'occasion d'avoir une réelle réflexion d'ensemble sur le sujet.

Le vœu du groupe Les Républicains est rejeté

Mme CORDEBARD clôt la séance.

La séance est levée à 21h15.